

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 640

présenté par  
M. Kasbarian

-----

**ARTICLE 25 BIS A**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le début du dernier alinéa de l'article L. 300-2 est ainsi rédigé : « Le septième alinéa... (*le reste sans changement*) » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.